

11^È BILAN PROGRAMME D'INTERVENTION

2019 • 2024

Agir pour l'eau et la biodiversité



DES ÉQUILIBRES FINANCIERS
MAÎTRISÉS ET ORIENTÉS
VERS L'ACTION



DES DÉMARCHES
TRANSVERSALES



UN 11^È PROGRAMME
D'INTERVENTION QUI
A INTÉGRÉ TOUS LES TERRITOIRES



S'ADAPTER AUX CRISES :
UNE AGENCE RÉSILIENTE
ET SOLIDAIRE



Isabelle MATYKOWSKI
Directrice Générale
Agence de l'Eau Artois-Picardie

Le 11e programme d'intervention, mené entre 2019 et 2024, a constitué un outil majeur au service de la politique de l'eau sur le bassin Artois-Picardie. Doté d'un budget global de **1,108 milliard d'euros**, il a permis de soutenir de nombreux projets portés par les acteurs du bassin pour protéger durablement la ressource en eau et la biodiversité.

En intégrant le grand cycle de l'eau, indispensable pour améliorer la qualité des cours d'eau, ce programme a favorisé une **meilleure prise en compte des pressions et impacts sur le territoire, pour une réponse de plus en plus adaptée et efficace aux besoins locaux**. Cela a permis de concilier préservation de la ressource, gestion des eaux pluviales et restauration des milieux naturels.

Ce programme a été mis en œuvre dans un contexte inédit, marqué notamment par la crise sanitaire de la COVID-19, les plans de relance de l'Etat, le lancement du Plan Eau et un contexte de changement climatique de plus en plus marqué alternant sécheresses et inondations.

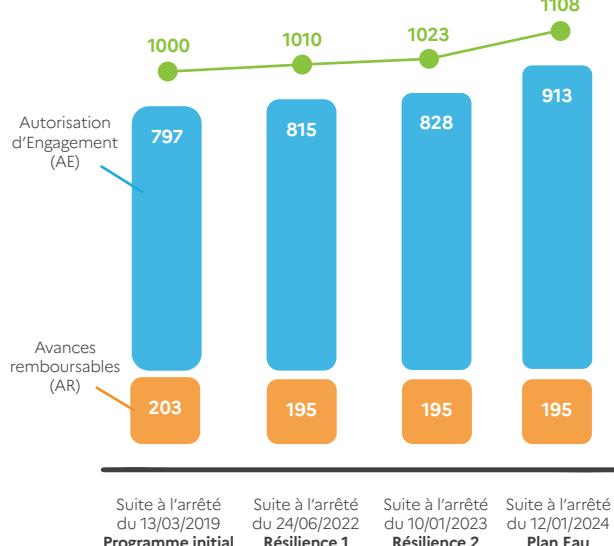
Notre 11e programme a démontré la **capacité d'adaptation de l'agence de l'eau et de ses partenaires pour faire face à l'aggravation des tensions et aller vers davantage de sobriété, optimiser l'eau et améliorer sa qualité**.

Ce bilan retrace six années d'engagement collectif, marquées par la mobilisation de tous les acteurs du bassin. Il met en lumière les réalisations, les défis surmontés et les enseignements tirés, qui nourrissent aujourd'hui l'ambition du **12e programme : agir ensemble pour l'eau, un bien commun essentiel à notre avenir**.

1,108 milliards d'euros

mobilisés pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques (engagés à 99%)

Évolution des plafonds de dépenses du 11e PI (en millions d'€)



- Un cycle de 6 ans (2019-2024) pour financer des projets sur tout le territoire et pour tous les acteurs.
- Une nécessité : la restauration du grand cycle de l'eau, incluant la protection préventive de la ressource, la gestion des eaux pluviales et la santé des milieux naturels et des sols.
- Une Agence réactive face aux crises, pilotant ou distribuant au niveau local des fonds nationaux tels que France Relance ou le Fonds vert.
- Par rapport aux prévisions initiales sur la répartition des aides accordées par secteurs :
 - Une dynamique d'engagement deux fois plus importante pour les acteurs économiques (hors agriculture), principalement liée à de nombreux projets sur la gestion des eaux pluviales et la sobriété.
 - Une demande plus importante que prévue sur les projets relatifs à la protection et la restauration des milieux naturels.

34%

des aides consacrées à l'adaptation au changement climatique

627,3 km

de cours d'eau restaurés

60

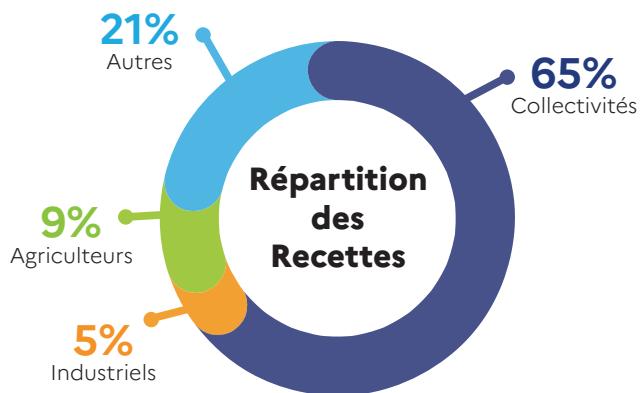
captages prioritaires du bassin soutenus pour la mise en œuvre de plans d'actions

40 916 ha

de zones humides restaurées, entretenues ou acquises

DES ÉQUILIBRES FINANCIERS MAÎTRISÉS ET ORIENTÉS VERS L'ACTION

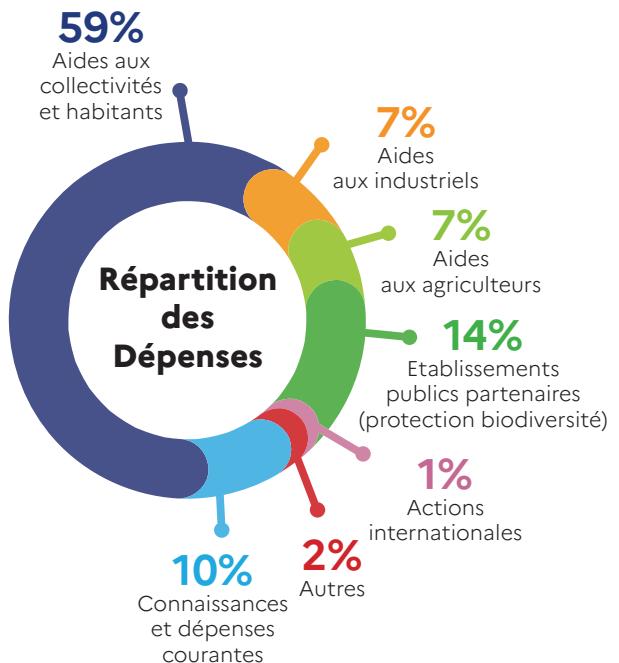
Un programme financé par les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur



Le programme d'intervention est majoritairement financé par les redevances perçues auprès des usagers de l'eau – particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs – selon les principes incitatifs pollueur-payeur et préleveur-payeur.

Ces contributions sont ensuite redistribuées sous formes d'aides financières, de subventions ou d'avances remboursables pour soutenir des projets concrets : lutte contre les pollutions, gestion et préservation des milieux aquatiques, amélioration du service d'eau potable, ou encore restauration des écosystèmes.

Accorder une place prépondérante au grand cycle de l'eau



Le 11e programme et sa révision ont confirmé l'orientation donnée en 2018 : accorder une place prépondérante au grand cycle de l'eau.

Cette évolution s'est traduite par de nouveaux outils, dont les Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE), qui lient désormais les aides de l'Agence à des obligations de résultats et à une modulation des taux de financement selon les performances obtenues.



DES DÉMARCHES TRANSVERSALES

Le plan d'adaptation au changement climatique

Les épisodes de sécheresse, notamment celui de l'été 2022, ont renforcé la nécessité d'adapter durablement le territoire. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie disposait déjà d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), initié en 2015.

En 2023, ce plan a été actualisé à l'issue de **huit mois de concertation** regroupant élus, associations, représentants du monde agricole et autres secteurs économiques comme l'industrie, ainsi que représentants des services de l'Etat (DREAL, DRAAF, OFB, BRGM, DIRM etc.).

Ce plan révisé constitue désormais un cadre d'action collectif pour la résilience du bassin face aux effets du changement climatique avec pour but de garantir un futur durable aux générations actuelles et futures.

Cinq grands enjeux structurants en sont ressortis :

- ▶ **Une gestion durable et solidaire** de la ressource en eau ;
- ▶ **L'adaptation** du monde économique et agricole ;
- ▶ **La restauration du bon état écologique** des masses d'eau, des écosystèmes et des captages ;
- ▶ **L'adaptation durable des territoires** face aux risques hydrologiques ;
- ▶ **Une gouvernance durable** de l'eau.

Les évaluations des politiques publiques

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a fait de l'évaluation des politiques publiques un pilier de sa gouvernance. Cette démarche continue, vise à **mesurer l'efficience des moyens engagés** et à **identifier les leviers d'amélioration pour atteindre les objectifs environnementaux** (bon état des eaux, protection de la biodiversité, adaptation au changement climatique).

Les rapports d'évaluation, issus de la mise en œuvre de cette stratégie, s'appuient sur une analyse partagée des résultats et nourrissent une amélioration continue des politiques menées. Ces rapports sont disponibles via le lien suivant
▶ <https://www.eau-artois-picardie.fr/enjeux-et-actions/les-evaluations-de-politiques-publiques>

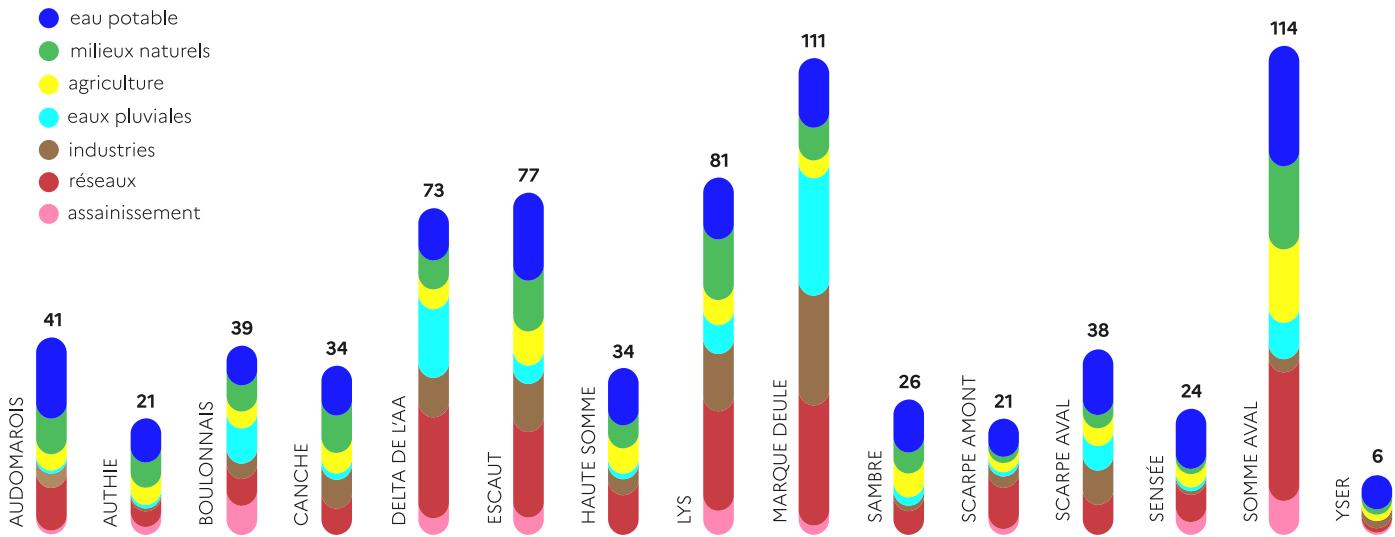
La démarche PERISCOP : planifier et agir collectivement

La démarche PERISCOP (Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées) vise à **renforcer le lien entre planification et action**.

Elle repose sur la **tenue régulière de comités de masses d'eau**, où les acteurs locaux définissent collectivement **les actions prioritaires à engager pour atteindre le bon état écologique**.

Chaque comité produit des « **fiches masses d'eau** », véritable outil de suivi et d'aide à la décision, permettant de hiérarchiser les interventions à plus fortes valeurs ajoutées environnementales.

Répartition par SAGE des aides du 11e Programme (en M€)





UN 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION QUI A INTÉGRÉ TOUS LES TERRITOIRES

Solidarité territoriale

La solidarité entre territoires constitue un principe fondateur de l'action des agences de l'eau. Elle vise à garantir un accès équitable aux financements pour les collectivités, en tenant compte de leurs moyens et de leurs besoins environnementaux.

Dans le cadre du 11e programme et à la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, plus de 120 M€ ont pu être mobilisés pour soutenir les communes rurales et à faible revenu.

À Audresselles, la construction d'une nouvelle station d'épuration illustre cette démarche : un projet structurant qui améliore à la fois la qualité du service public et la préservation du milieu naturel.



Restauration de la continuité écologique

La continuité écologique vise à assurer la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces dans les cours d'eau.

Au-delà de la seule circulation piscicole, elle contribue au bon fonctionnement naturel des rivières et à la prévention des inondations.

La présence d'ouvrage peut altérer cela en fragmentant les habitats et accentuant les risques de débordement. Le 11e programme a ainsi soutenu de nombreux projets de restauration écologique, pour redonner aux cours d'eau leur dynamique naturelle et renforcer la résilience des territoires.

Sur la rivière Nièvre, la Communauté de Communes Nièvre et Somme, accompagnée par le syndicat mixte AMEVA – EPTB Somme, a mené un vaste projet de restauration de la continuité écologique sur les moulins du Soudet (Pernois) et de Saint-Gauthier (Berteaucourt-les-Dames).

Une agriculture résiliente au service de l'eau

Le changement climatique accentue les périodes de sécheresse et met sous tension la ressource en eau. Dans ce contexte, le 11e programme a encouragé les filières agricoles innovantes conciliant production et sobriété, avec un appui particulier aux cultures à bas niveau d'intrants et à l'amélioration des sols.

L'entreprise Decock SA, soutenue par l'Agence dans le cadre de l'appel à projets « Résilience face au changement climatique », expérimente la culture du chanvre textile, alternative durable au lin.

Cette plante, peu exigeante en eau et sans traitements phytosanitaires, favorise la stabilité des sols et l'infiltration naturelle.

L'acquisition d'une faucheuse spécifique a permis de développer cette filière locale, créatrice de débouchés et contributrice à la résilience hydrique du bassin Artois-Picardie.



Gestion alternative des eaux pluviales

Depuis près de vingt ans, l'Agence accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de solutions alternatives pour gérer les eaux pluviales et ainsi minimiser l'impact des rejets de temps de pluie sur les milieux naturels.

Le 11e programme a renforcé cette dynamique en soutenant la désimperméabilisation des sols et la renaturation urbaine, leviers majeurs d'adaptation au changement climatique (économie d'eau, lutte contre les îlots de chaleur...).

À la Métropole Européenne de Lille (MEL), la gestion des eaux pluviales est désormais un outil d'aménagement durable, conciliant lutte contre les inondations, amélioration du cadre de vie et développement de la biodiversité.

S'ADAPTER AUX CRISES : UNE AGENCE RÉSILIENTE ET SOLIDAIRE

En 2020, pour répondre à la crise sanitaire, un **Plan de Reprise** a été mis en œuvre, mobilisant **49 M€** pour soutenir des chantiers liés à l'eau et relancer l'activité économique.

Dans le cadre du **plan France Relance**, une enveloppe de **16,6 M€** a été allouée sur le bassin pour accélérer des projets d'intérêt territorial, portant notamment sur :

- ▶ La modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- ▶ La restauration de la biodiversité et des milieux naturels ;
- ▶ L'amélioration de la gestion des eaux pluviales, notamment en zone urbaine.

Plan de reprise et France Relance



 Dans le cadre de la planification écologique, le **Plan Eau** a pour objectif de garantir l'eau pour tous, de qualité, et des écosystèmes préservés avec en ligne de mire une réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030, par rapport à 2019.

Cela s'est traduit par des **engagements en 2024 à hauteur de 46,5 M€** pour financer des actions d'économie d'eau, incluant 27,6 M€ pour aider les collectivités à réduire les fuites sur leurs réseaux d'eau potable et 10,6 M€ en faveur de projets pour des villes sobres et perméables.

 Le fonds vert a soutenu les investissements locaux visant à accélérer la transition écologique.

Les projets financés concernaient trois axes principaux : la **performance environnementale**, **l'adaptation des territoires au changement climatique** et **l'amélioration du cadre de vie**. En 2023 et 2024, **10,9 M€** ont pu contribuer à des opérations de renaturation et de restauration de la biodiversité sur le bassin.



En réponse aux **inondations survenues en hiver 2023-2024**, **22,52 M€ de subventions** ont été mobilisés pour **160 opérations**, allant des interventions d'urgence aux travaux structurants.

Ces différentes actions illustrent la capacité du 11e programme à **soutenir les territoires dans un contexte complexe**, tout en combinant efficacité, solidarité et transition écologique.

Par leur portée collective, ces initiatives ont posé les bases du 12e programme, qui poursuit la même ambition : agir durablement pour l'eau, au cœur des transitions écologiques et territoriales ► <https://www.eau-artois-picardie.fr/12eme-programme-dintervention-2025-2030>

Pour nous contacter

Agence de l'Eau Artois-Picardie

« Siège » et « Mission Mer du Nord »
200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00

« Mission Littoral »
Centre Directionnel
56 rue Ferdinand Buisson
BP 217
62203 BOULOGNE SUR MER CEDEX
Tél : 03 21 30 95 75

« Mission Picardie »
Cité Administrative - Bâtiment C
75 rue de la Vallée
BP 41725
80017 Amiens Cedex 1

